



grand parent quel son leur droit pour les visites

Par **marietta**, le **19/09/2009** à **13:35**

Bonjour,

j ai 2 filles de 7 et 10 an ma mere demande un droit de garde pour les vacance et un droit de visite toute les semaine ma fille de 10 ans ne veu pas la voir l autre veu bien j aimerai savoir quel son les droits des grand parent merci

Par **Marion2**, le **19/09/2009** à **14:33**

Bonjour,

Les droits sont avant tout en faveur de l'enfant de non des grands-parents (ART. 371.4 du Code Civil) : Aussi, c'est avant tout l'intérêt de l'enfant qui est pris en compte.

[citation]Des motifs graves existent et s'opposent à l'exercice de droit, le Juge peut refuser d'accéder à la requête des ascendants.

C'est le cas, notamment :

- Lorsque les grands-parents sont reconnus inaptes à s'occuper correctement de leurs petits-enfants.*
- Lorsque les rapports entre les grands-parents et les petits-enfants sont dangereux pour ces derniers.*
- Lorsque les rapports grands-parents – parents sont conflictuels et risquent de perturber l'équilibre psychologique de l'enfant etc...*

Il n'y a pas de définition légale des motifs graves empêchant les relations entre les grands-

parents et les petits-enfants. Ce sont aux parents, s'opposant à tout contact, de faire la preuve de ces motifs graves.

[/citation]

Cordialement.